

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
7 MARS 2019

Le sept mars deux mil dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2019

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – MATT Alexandre.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) : CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – GUILLERME Sandra

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande la validation du dernier compte rendu.

2019-01 : VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la compétence eau et assainissement relève de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et que celui-ci a obligation de présenter un rapport. Ce rapport reprend : la tarification eau et assainissement, les indicateurs de performances et financiers, la caractérisation technique du service, les travaux réalisés et les programmes de travaux. Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

2019-02 : PARTICIPATION AU PROFIT DE L'AMICALE.COM

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association du personnel « Amicale.com » pour le versement d'une participation concernant : le financement du CNAS pour le personnel communal avec une prise en charge de 60 % du coût annuel pour le personnel communal de Cras, et la demande de participation pour l'arbre de Noël 2019. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention totale de 224.85 € au profit de l'Amicale.com décomposée comme suit : 104.85 € pour la participation au titre du CNAS, 30 €/employé de la commune pour l'arbre de Noël, soit 120 €.

2019-03 : CONSULTATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BAS DAUPHINES PLAINE DE VALENCE

Notre secteur fait partie du périmètre du SAGE Bas Dauphiné – Plaine de Valence. Ce SAGE a pour principale vocation la préservation des ressources en eaux souterraines de notre territoire indispensables à l'alimentation en eau potable des populations actuelles et futures, tout en permettant le développement économique du territoire et le bon fonctionnement des cours d'eau. Après lecture des objectifs concernant ce projet, le conseil émet un avis favorable sur le projet.

2019-04 : DELIBERATION ACTANT LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU FUTUR PLU :

Ont principalement été discutés :

- L'impact de la carte des aléas sur les projets d'aménagements du centre village.
- La situation du hameau de Montferrier, et le souhait des élus de pouvoir envisager la réhabilitation du vieux bâti avec prise en compte d'une particularité, celle d'une alimentation en eau à partir de sources privées.
- L'impact négatif de la non finalisation des travaux d'assainissements collectifs « quartier de la Pératière ».

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole :

L'institutrice des CM souhaite monter un projet d'animation avec l'association PREVENTION ROUTIERE pour une séance de sensibilisation et d'information à l'insécurité routière.

Elle a monté un projet à la préfecture pour le financement et a besoin de l'implication de la commune. Le coût total est de 180€. La commune décide de donner une participation représentant au maximum la moitié du coût du projet.

Compteur linky de l'église compteur actuel 6KW. Proposition de mettre un compteur de 9 KW.

Nouvelle circulaire du préfet : le brûlage à l'air libre est interdit sauf les déchets verts agricoles dans certains cas très exceptionnels après demande et validation par les services préfectoraux.

Inscription de la commune aux jeux des 1000 €.

Une demande a été adressée à France Inter.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Maire,
Nicole DI MARIA

